

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04211 Numéro SIREN : 822 923 520 Nom ou dénomination : 66 FH

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2020 sous le numéro de dépôt 11081

Désignation de l'entreprise 66 FH										Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 3 RUE DES ROSIERS 95680 MONTLIGNON												
SIRET 8 2 2 9 2 3 5 2 0 0 0 0 1 6												
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2				Durée de l'exercice précédent * 1 2								
TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTAISE 06 NOV. 2020 Exercice N clos le 31/10/2020												
ACTIF										Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012							
		Autres *	014		016							
	Immobilisations corporelles *		028		030							
	Immobilisations financières * (1)		040	750 685	042		750 685					
	Total I (5)		044	750 685	048		750 685					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052							
		Marchandises *	060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	13 920	070		13 920					
		Autres * (3)	072	140 576	074		140 576					
	Valeurs mobilières de placement		080		082							
	Disponibilités		084	17 611	086		17 611					
	Charges constatées d'avance *		092		094							
	Total II		096	172 106	098		172 106					
	Total général (I + II)		110	922 791	112		922 791					
PASSIF										Exercice N 1	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		50 000					
	Écarts de réévaluation				124							
	Réserve légale				126		5 000					
	Réserves réglementées *				130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131		717 275					
	Report à nouveau				134							
	Résultat de l'exercice				136		119 920					
	Provisions réglementées				140							
Total I				142		892 195						
Provisions pour risques et charges				154								
Total II				154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		76					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		6 457					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		24 063					
	Produits constatés d'avance				174							
Total III				176		30 596						
Total général (I + II + III)				180		922 791						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	139 500	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-5D

(2020)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

66 FH

[illegible]

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		66 FH		Néant ☐ *				
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018				
				Exercice N clos le		31/10/2020				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
		Services *		217		218	109 200			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitations reçues					226				
	Autres produits					230	1			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	109 201			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stocks (marchandises) *					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	9 629			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	678	244	1 223		
	Rémunérations du personnel *					250	81 425			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	30 332			
	Dotations aux amortissements *					254				
	Dotations aux provisions					256				
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		262	117		
		Total des charges d'exploitation (II)					264	122 726		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(13 525)		
	Produits financiers (III)	280	139 945		Charges financières (V)		294	3 458		
	Produits exceptionnels (IV)						296	483		
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 49 quinquies D))			347		300	3 525		
	Impôt sur les bénéfices * (VII)						306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	119 920		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	119 920	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
	Deductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZIFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989					
ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990					
ZFANG 44. quaterdecies		345		Investissements outre-mer	344					
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexicies)		992		Zone de développement prioritaire	993					
Crédence due au report en arrière du déficit						316		137 266		
Deduction exceptionnelle (Art. 39 duodecies)						655				
Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies A)		643		Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies B)	645					
Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies C)		647		Deduction exceptionnelle (Art 39 duodecies D)	648					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	354	17 346
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356				
	Déficits antérieurs reportables *	29 778	dont imputés sur le résultat :					360	17 346	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

AGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 304 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 66 FH

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	758 518	482		484		486	750 685				
TOTAL		490	758 518	492		494		496	750 685				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	588	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	591	595			
TOTAL					596	585	597	599			

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 312 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 66 FH										Néant ☐ *								
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																		
A NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions reprises de l'exercice				Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606										
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607										
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616										
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626										
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636										
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646										
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656										
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666										
TOTAL		680		682		684		686										
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises														
Immob. incorporelles	700		705			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes												
Terrains	710		715			2												
Constructions	720		725			3												
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4												
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5												
Matériel de transport	750		755			6												
Autres immobilisations corporelles	760		765			7												
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD						780						
II DÉFICITS REPORTABLES												III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	29 778			Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI						995						
Déficits imputés		983				Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)						996						
Déficits reportables		984	29 778															
Déficits de l'exercice		960	17 346															
Total des déficits restant à reporter		970	47 124															
IV DIVERS																		
Primes et cotisations complémentaires facultatives												381						
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI												325						
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite												327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *												380						
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS												326						
N° du centre de gestion agréé												388						
Montant de la TVA collectée												374	21 840					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)												378	1 660					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant												399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												397						

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:66...FH.....		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/04/2019.. et clos le:31/03/2020		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	109 200
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	109 200
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	460
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	9 169
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	117
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	9 746
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	99 455
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	99 455
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	109 200
Effectifs au sens de la CVAE *		023	1,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 4 / 2 0 1 9 160 3 1 / 0 3 / 2 0 2 0
Date de cessation			/ / / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31032020

SIREN

8 2 2 9 2 3 5 2 0

Dénomination de l'entreprise

66 FH

Adresse (voie)

3 RUE DES ROSIERS

Code postal

95680

Ville

MONTLIGNON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique EOUZIANE Prénom(s) MALIKA
 Nom marital HAMDOUN % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 1250
 Naissance : Date 22/02/1968 N° Département 99 Commune TLEMCEN Pays DZ
 Adresse : N° 36 Voie RUE DE LA VILLA LOUISE
 Code Postal 95170 Commune DEUIL LA BARRE Pays FR

Titre (2) MR Nom patronymique FELTRIN Prénom(s) RENE-PAUL
 Nom marital % de détention 75,00 Nb de parts ou actions 3750
 Naissance : Date 15/07/1975 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FRANCE
 Adresse : N° 3 Voie RUE DES ROSIERS
 Code Postal 95680 Commune MONTLIGNON Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31032020

SIREN

8 2 2 9 2 3 5 2 0

Dénomination de l'entreprise

66 FH

Adresse (voie)

3 RUE DES ROSIERS

Code postal

95680

Ville

MONTLIGNON

1- NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

SRL

Dénomination

MAISON DU TEST DEVELOPPEMENT

N° SIREN (si société établie en France)

494916729

% de détention

100,00

Adresse :

N°

24

Voie

Boulevard Poissonnière

Code Postal

75009

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

2020	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464																					
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)																								
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice																								
A- Règles de droit commun																								
Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal		a																						
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal		b																						
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)		c																						
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé																								
Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal		d																						
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé		e																						
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)		f																						
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation																								
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres		g																						
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres		h																						
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report																								
A- Suivi des charges financières nettes en report																								
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)		i																						
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice		j																						
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)		k																						
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)		l																						
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Stock à l'ouverture de l'exercice</th> <th>Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)</th> <th>Stock à la clôture de l'exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5</td> <td>m</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4</td> <td>n</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3</td> <td>o</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2</td> <td>p</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1</td> <td>q</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N</td> <td>r</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m		Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n		Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o		Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p		Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q		Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r	
Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice																						
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r																							
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)																								

66 FH

3 RUE DES ROSIERS

95680 MONTLIGNON

Annexes légales

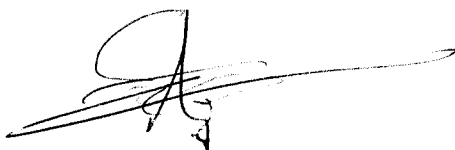
Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

édité le 10/07/2020

**Certifié
Conforme**

X

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' or 'G' followed by a horizontal line and a small mark below it.

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2020 dont le total est de 922 791,45 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 119 919,94 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Frais d'établissement
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

« Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par la propagation du virus COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

ANNEXE

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 10/07/2020

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	758 518			750 685	
TOTAL	758 518			750 685	

ANNEXE

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 10/07/2020

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élem. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagement. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL				

ANNEXE

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 10/07/2020

6 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL				

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	13 920	13 920	
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	1 076	1 076	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	139 500	139 500	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	154 496	154 496	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 457	6 457		
Personnel et comptes rattachés	9 952	9 952		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 305	8 305		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	4 108	4 108		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	1 018	1 018		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	680		680	
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	30 520	29 840	680	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	148 834			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

8 - AUTRES TABLEAUX

8.1 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Entreprises liées ou avec lesquelles la société à un lien de participation

	Mt entreprises liées	Mt entreprises avec lesquelles la soc. à un lien de partic.	Mt dettes & créanc. rep. par effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immob. incorporelles			
Avances et acomptes sur immob. corporelles			
Participations		750 685	
Créances rattachées à des participations		139 500	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		13 920	
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation		139 860	
Autres produits financiers			
Charges financières			

8.2 - FRAIS D'ETABLISSEMENT

	Valeurs nettes	Taux d' amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**9.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	

9.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	76
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 354
Dettes fiscales et sociales	9 717
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	16 147

9.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		

Commentaires:

9.4 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.5 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	5 000	10,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	5 000	10,00

Commentaires:

9.6 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	109 200
TOTAL	109 200

Répartition par marché géographique	Montant
France	109 200
Etranger	
TOTAL	109 200

10 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**10.1 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 200
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	3 200

Commentaires:

10.2 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	1	

Commentaires:

ANNEXE

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 10/07/2020

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 6 mois	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	50 000	50 000	50 000	50 000	
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	109 200	100 600	36 223	80 283	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	119 920	150 984	539 739	31 552	
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	119 920	150 984	539 739	31 552	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	119 920	150 984	539 739	31 552	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	81 425	73 200	28 800	53 840	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	30 332	27 204	9 351	16 816	

Observations complémentaires

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 10/07/2020

11 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
MAISON DU TEST DVLP	420 000	774 625	100,00	750 685	750 685			2 405 007	254 549	139 860
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Olivier CHENE

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

1, Avenue de Belle Fontaine
35510 Cesson-Sévigné
Tél : 02.57.21.24.53
Fax : 02.72.22.03.23
Gsm : 06.26.25.68.18

66 FH

3 Rue des Rosiers
95680 MONTLIGNON

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/03/2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 31 mars 2020)

66 FH

SAS au capital de 50 000,00 Euros
3 Rue des Rosiers
95680 MONTLIGNON

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **66 FH** relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 15 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

I. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



II. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III. Vérification des documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 15 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

IV. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

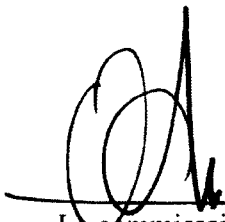
V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Cesson-Sévigné, le 15 septembre 2020


Le commissaire aux comptes
Olivier CHENE
Olivier CHENE
Commissaire aux comptes
1, Avenue de Belle Fontaine
35510 Cesson-Sévigné

ANNEXE AU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Olivier CHÉNE
Commissaire aux comptes
1, Avenue de Belle Fontaine
35510 Cesson-Sévigné

66 FH

3 RUE DES ROSIERS

95680 MONTLIGNON

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

édité le 10/07/2020

BILAN ACTIF

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

Présenté en Euros

Edité le 10/07/2020

Olivier CHÉNE
Commissaire aux comptes
1, Avenue de Belle Fontaine
35510 L'Esson-Sévié

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/03/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	750 685		750 685	81,35	750 685	78,88
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts					7 833	0,82
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	750 685		750 685	81,35	758 518	79,70
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	13 920		13 920	1,51	7 920	0,83
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs						
Personnel						
Organismes sociaux						
Etat, impôts sur les bénéfices						
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 076		1 076	0,12	6 720	0,71
Autres	139 500		139 500	15,12	108	0,01
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	17 611		17 611	1,91	177 979	18,70
Charges constatées d'avance					411	0,04
TOTAL (II)	172 106		172 106	18,64	193 139	20,30
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	922 791		922 791	100,00	951 657	100,00

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

Présenté en Euros

Olivier CRENE
Commissaire aux comptes
1, Avenue de Bate Pontenne
35510 Cesson-Sévigné

Exercice clos le 10/07/2020

PASSIF		Exercice clos le 31/03/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2019 (12 mois)	
Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé :)		50 000	5.47	50 000	5.25
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale		5 000	0.54	5 000	0.53
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		717 275	77.73	566 291	59.51
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice		119 920	13.00	150 984	15.87
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL(I)		892 195	96.00	772 275	81.15
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
TOTAL(II)					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL (III)					
Emprunts et dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
. Emprunts				148 834	15.64
. Découverts, concours bancaires		76	0.01	97	0.01
Emprunts et dettes financières diverses					
. Divers				764	0.08
. Associés				5 000	0.53
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 457	0.70	6 941	0.73
Dettes fiscales et sociales					
. Personnel		9 952	1.08	5 447	0.57
. Organismes sociaux		8 305	0.90	7 826	0.82
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		4 108	0.45	1 320	0.14
. Etat, obligations cautionnées					
. Autres impôts, taxes et assimilés		1 018	0.11	1 218	0.13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		680	0.07	1 935	0.20
Instruments financiers à terme					
Produits constatés d'avance					
TOTAL(IV)		30 596	3.22	179 381	18.55
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)		922 791	100.00	951 657	100.00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

Présenté en Euros

Olivier CHENÉ
Commissaire aux Comptes
1, Avenue de Belle Fontaine
33510 Casson-Ménil

Edité le 10/07/2020

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/03/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2019 (12 mois)	Évolution absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	109 200		109 200	100,00	100 600	100,00	8 600	8,55
Chiffres d'Affaires Nets	109 200		109 200	100,00	100 600	100,00	8 600	8,55

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			1	0,90			1	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			109 201	100,00	100 600	100,00	8 601	8,55
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			9 629	8,82	10 875	10,81	-1 246	-11,45
Impôts, taxes et versements assimilés			1 223	1,12	1 532	1,52	-309	-20,16
Salaires et traitements			81 425	74,57	73 200	72,76	8 225	11,24
Charges sociales			30 332	27,78	27 204	27,04	3 128	11,50
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			117	0,11	56	0,06	61	108,93
Total des charges d'exploitation (II)			122 726	112,01	112 866	112,19	9 860	8,74
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-13 525	-12,46	-12 266	-12,18	-1 259	-13,25
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			139 860	128,08			139 860	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances					175 140	174,10	-175 140	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés			85	0,08	13	0,01	72	553,85
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			139 945	128,15	175 153	174,11	-35 208	-25,19
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			3 458	3,17	7 038	7,00	-3 580	-50,86
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			3 458	3,17	7 038	7,00	-3 580	-50,86
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			136 487	124,93	168 115	167,11	-31 628	-18,80
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			122 962	112,50	155 848	154,92	-32 886	-21,09

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	483	0.44	483	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	483	0.44	483	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 525	3.23	4 864	4.83
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 525	3.23	4 864	4.83
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-3 042	-2.78	-4 864	-4.83
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	249 629	226.60	275 753	274.11
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	129 709	118.75	124 769	124.02
RÉSULTAT NET	119 920	107.85	150 984	150.08
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>	
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Olivier CHÉNÉ
Commissaire aux comptes
1, Avenue de Belle Fontaine
35510 Cesson-Sévigné

66 FH

3 RUE DES ROSIERS

95680 MONTLIGNON

Annexes légales

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

édité le 10/07/2020

Olivier CHÉNE
Commissaire aux comptes
1, Avenue de Belle Fontaine
35510 Cesson-Sévigné

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2020 dont le total est de 922 791,45 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 119 919,94 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

SOMMAIRE

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

Edité le 10/07/2020

Olivier CHENÉ
Commissaire aux Comptes
1, Avenue de Belle Fontaine
95510 Cesson-Sévigné

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Frais d'établissement
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELLE

« Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par la propagation du virus COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edite le 10/07/2020

Olivier CHÉNE
Commissaire aux comptes
1 Avenue de Belle Fontaine
35510 Plesson-Sévigny

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	758 518			750 685	
TOTAL	758 518			750 685	

ANNEXE

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 10/07/2020

Olivier CHENÉ
Commissaire aux comptes
1, Avenue de Belle Fontaine
35110 Cesson-Sévigné

6 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL				

Olivier CHÉNE
Commissaire aux comptes
1, Avenue de Belle Fontaine
35510 Cesson-Sévigné

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	13 920	13 920	
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	1 076	1 076	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	139 500	139 500	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	154 496	154 496	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 457	6 457		
Personnel et comptes rattachés	9 952	9 952		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 305	8 305		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	4 108	4 108		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	1 018	1 018		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	680		680	
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	30 520	29 840	680	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	148 834			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

ANNEXE

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 10/07/2020

Olivier CHENÉ
Commissaire aux comptes
1, Avenue de Belle Fontaine
33510 Cesson-Sévigné

8 - AUTRES TABLEAUX

8.1 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Entreprises liées ou avec lesquelles la société à un lien de participation

	Mt entreprises liées	Mt entreprises avec lesquelles la soc. à un lien de partic.	Mt dettes & créanc. rep. par effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immob. incorporelles			
Avances et acomptes sur immob. corporelles			
Participations		750 685	
Créances rattachées à des participations		139 500	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		13 920	
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation		139 860	
Autres produits financiers			
Charges financières			

Olivier CHENE
Commissaire aux comptes
Avenue de Belle Fontaine
35500 Cesson-Sévigné

8.2 - FRAIS D'ETABLISSEMENT

	Valeurs nettes	Taux d' amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

ANNEXE

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edite le 10/07/2020

Olivier CHENÉ
Commissaire aux comptes
Avenue de Belle Fontaine
1910 Cesson-Sévigné

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	

9.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	76
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 354
Dettes fiscales et sociales	9 717
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	16 147

9.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		

Commentaires:

9.4 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

Olivier CHÉNÉ
Commissaire aux comptes
1, Avenue de Belle Fontaine
55510 Cesson-Sévigné

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.5 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	5 000	10,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	5 000	10,00

Commentaires:

9.6 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	109 200
TOTAL	109 200

Répartition par marché géographique	Montant
France	109 200
Etranger	
TOTAL	109 200

ANNEXE

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 10/07/2020

Olivier CHENÉ
Commissaire aux comptes
1, Avenue de B. de Fontaine
3510 Cesson-Sévigné

10 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

10.1 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 200
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	3 200

Commentaires:

10.2 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	1	

Commentaires:

ANNEXE

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 10/07/2020

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Olivier CHÉNE
Commissaire aux comptes
1, Avenue de Belle Fontaine
35510 Cesson-Sévigné

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 6 mois	30/09/2017 12 mois	30/09/2016 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	50 000	50 000	50 000	50 000	
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	109 200	100 600	36 223	80 283	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	119 920	150 984	539 739	31 552	
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	119 920	150 984	539 739	31 552	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	119 920	150 984	539 739	31 552	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	81 425	73 200	28 800	53 840	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	30 332	27 204	9 351	16 816	

Observations complémentaires

66FH
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 3 rue des Rosiers 95680 MONTLIGNON
RCS PONTOISE 822 923 520 SIRET 822 923 520 00016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 119 920.00 euros de la manière suivante :

★ Origine des sommes à affecter :

Résultat de l'exercice	119 920.00 euros
Total.....	119 920.00 euros

★ Affectations proposées :

A la Distribution de Dividendes	60 000.00 euros
Le Solde à la Réserve Facultative	59 920.00 euros
Total.....	119 920.00 euros

La Réserve facultative est ainsi portée à la somme de 777 195.00 euros.

Le Dividende unitaire sera de 12.00 euros.

Il sera mis en paiement au siège de la société à compter du 1^{er} octobre 2020.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que les dividendes perçus par les personnes physiques et versés à compter du 1^{er} janvier 2018 seront assujettis à un prélèvement forfaitaire unique (P.F.U.) de 30% (IR : 12.80% et CSG/CRDS : 17.20%) selon les dispositions de la Loi de Finances pour 2018, sauf option possible pour l'application du barème progressif de l'IR avec abattement de 40%.

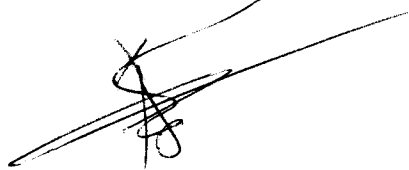
Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Distribution Globale	Revenus soumis au PFO Loi de Finances 2018	Sociétés Mères et Filiales ou Autres Régimes
N	60 000.00	60 000.00	0
N-1	0	0	0
N-2	0	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Monsieur René-Paul FELTRIN



66FH

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 3 rue des Rosiers 95680 MONTLIGNON
RCS PONTOISE 822 923 520 SIRET 822 923 520 00016

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le mercredi trente septembre à seize heures,
Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en mains propres le 15 septembre 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur René-Paul FELTRIN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Olivier CHENE, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent cinq mille actions sur les cinq mille actions émises par la société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes
- les statuts de la société
- la feuille de présence à l'assemblée
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan,
- le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2020
- le rapport de gestion du Président
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

X
RDF

MB

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés quinze jours avant la réunion de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2020 et quitus à l'organe de direction
- Affectation du résultat
- Rémunération
- Questions diverses
- Pouvoirs à donner

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Y
RPF



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 119 920.00 euros de la manière suivante :

★ Origine des sommes à affecter :

Résultat de l'exercice	119 920.00 euros
Total.....	119 920.00 euros

★ Affectations proposées :

A la Distribution de Dividendes	60 000.00 euros
Le Solde à la Réserve Facultative	59 920.00 euros
Total.....	119 920.00 euros

La Réserve facultative est ainsi portée à la somme de 777 195.00 euros.

Le Dividende unitaire sera de 12.00 euros.

Il sera mis en paiement au siège de la société à compter du 1^{er} octobre 2020.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que les dividendes perçus par les personnes physiques et versés à compter du 1^{er} janvier 2018 seront assujettis à un prélèvement forfaitaire unique (P.F.U.) de 30% (IR : 12.80% et CSG/CRDS : 17.20%) selon les dispositions de la Loi de Finances pour 2018, sauf option possible pour l'application du barème progressif de l'IR avec abattement de 40%.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Distribution Globale	Revenus soumis au PFO Loi de Finances 2018	Sociétés Mères et Filiales ou Autres Régimes
N	60 000.00	60 000.00	0
N-1	0	0	0
N-2	0	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

X
RPF MB

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qu'il relate.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés intéressés n'ont pas pris part au vote pour les conventions les concernant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du Président qui s'est élevée à 5 000.00 euros bruts par mois sur les onze premiers mois de l'exercice et à 4 145.39 euros en mars 2020 + Prime exceptionnelle de 21 600.00 euros.

Elle décide de maintenir une rémunération sur la base de 5 000 euros bruts par mois + primes exceptionnelles au titre de l'exercice en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décharge purement et simplement la Présidence du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception et prend acte que tous les associés sont présents et détiennent ensemble l'intégralité des parts sociales de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

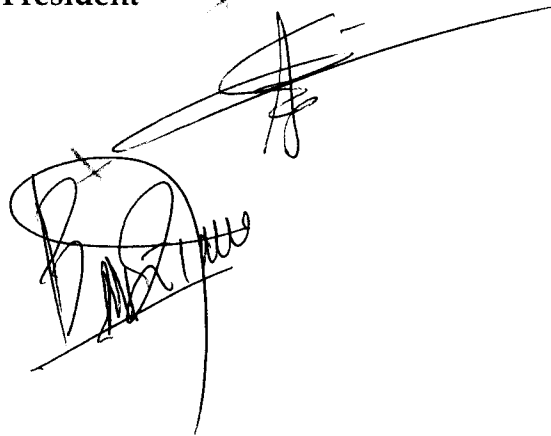
>
MB
APF

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

Monsieur René-Paul FELTRIN, Président

Madame Malika BOUZIANE

The image shows two handwritten signatures. The top signature is for René-Paul Feltrin, written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right. The bottom signature is for Malika Bouziane, also in cursive, with a large circular loop at the beginning and a long vertical stroke extending downwards.